**Déclaration de Charles EZAEL**

**Pré-session EPU, Genève, octobre 2016.**

**Monsieur le Président du Conseil**

**Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil**

**Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs**

Je suis Charles EZAEL, Coordonnateur Général des **Défenseurs Sans Frontières des Droits Humains** (DESAFRODH) qui est un organisme à but non lucratif ayant pour objectifs de travailler à la promotion et à la défense de la personne humaine en se référant aux lois de la république et des différentes conventions et traités ratifiés par l’Etat haïtien.

Aujourd’hui, je prends la parole aux noms des différentes organisations composant la coalition ayant préparé le rapport qui a été acheminé au Conseil des Droits de l’Homme. Dans ce rapport, certaines recommandations très pertinentes ont été faites à l’Etat haïtien.

Retenez, Monsieur le Président, que cette coalition a joué un rôle important autour de la promotion de l’EPU en Haïti, en organisant des séances de formation au profit des Organisations des droits humains et des Commissaires du gouvernement des différentes juridictions du Pays, en réalisant et en publiant des conférences et communiqués de presse afin de sensibiliser les autorités étatiques et la population sur le mécanisme de l’EPU et en faisant des rencontres avec plusieurs ambassadeurs accrédités en Haïti.

1. **Plan de la présentation**

**Les différentes thématiques qui seront abordées dans notre présentation sont les suivantes :**

* ELECTIONS (Problématique des élections de 2015 et les problèmes liés aux élections du 9 octobre 2016)
* JUSTICE (Indépendance des juges, droit à un procès équitable, organisation du système judiciaire, condition de détention)
* L’IMPUNITE (handicap majeur au bon fonctionnement de la Justice haïtienne)

1. **Présentation**
2. **ELECTIONS (Problématique des élections de 2015 et les problèmes lies aux élections du 9 octobre 2016)**
3. **Suivi du dernier EPU**

**Lors du premier passage à l’EPU, en octobre 2011, aucune recommandation n’a été faite à Haïti :**

Cependant, depuis 2009, il n’y a pas eu d’élections pour les municipalités ; les communes et les sections communales étaient administrées par des non-élus, nommés par le pouvoir du Président Joseph Michel Martelly. Les élections pour le renouvellement du tiers du Sénat de la République devraient avoir lieu depuis 2012. Ce n’est qu’en 2015 que les élections municipales et législatives coïncidées avec les élections présidentielles ont été organisées. Les fraudes et les violences enregistrées au cours du déroulement de ces joutes ont plongé le pays dans une profonde crise post-électorale.

1. **Développement depuis le dernier EPU**

Les élections municipales et législatives ont été tardivement organisées. Leur réalisation et celle du président de la République ont permis la prise de certaines mesures de telles que :

* La publication de la loi sur les partis politiques.
* La publication du décret électoral

Soulignons qu’il a été exigé aux candidats pour les municipalités d’avoir au moins une femme dans leurs cartels de magistrats. Mesures qui ont permis une meilleure représentation des femmes dans les affaires publiques au niveau des municipalités.

Plusieurs organisations des droits de l’homme telles que l’Institut Mobile d’Education et de Démocratie (IMED) et le Réseau National de Défense des Droits Humains(RNDDH) ont constaté des violences et des cas de fraudes au cours du déroulement de ces élections.

Ces faits ont diminué le taux de participation (18% le 9 aout et 30 % le 25 octobre).

En effet, des doutes planent sur la capacité des dirigeants haïtiens à organiser le 09 octobre prochain des élections libres, honnêtes et démocratiques.

1. **Recommandations**

Nous proposons les recommandations suivantes :

* **Appliquer à la lettre la loi électorale en sanctionnant les candidats ou partis politiques qui sont à la base des violences ;**
* **Etablir un système de sécurité capable de dissuader ou de réprimander les fauteurs de trouble ;**
* **Publier les résultats des élections dans un délai raisonnable ;**
* **Intensifier les campagnes d’éducation civique afin d’augmenter le taux de participation des citoyens à ces élections.**

**II- JUSTICE (Indépendance des juges, droit à un procès équitable, organisation du système judiciaire, condition de détention)**

1. **Suivi du dernier EPU**

**Lors du dernier passage à l’EPU, les recommandations des numéros 88.98, 88.100, 88.102, 88.103 ont été faites à Haïti.**

En ce qui concerne la mise en œuvre de ces recommandations l’Etat haïtien prétend avoir réalisé des progrès comme par exemple :

* Le renforcement de la police nationale d’Haïti(PNH) ;
* Normalisation de la Cour de Cassation ;
* Lutte contre la détention préventive prolongée ;

Néanmoins, il est à noter que ces actions énoncées dans le dernier rapport étatique sont partiellement réalisées.

1. **Développement depuis le dernier EPU**

Les problèmes liés à la Police Nationale demeurent toujours à savoir, manque d’effectif, manque de matériels adéquats, implication des Policiers dans des actes répréhensibles, abus d’autorité, etc…

Actuellement, la cour de Cassation est amputée de la moitié de ses membres soit par décès ou fin de mandat. Et certains de ceux qui sont en poste sont contestés. Donc, la cour est pratiquement dysfonctionnelle.

Effectivement, une réforme est enclenchée au niveau du Code Pénal haïtien mais son vote au Parlement tarde encore. En outre, pour combattre la détention préventive prolongée, une commission de lutte contre la détention préventive prolongée a été récemment créée.

Cependant l’effectif des prisonniers s’élève à près de 11 000 dont près de 89% sont en détention préventive prolongée. Les conditions de détention laissent toujours à désirer et occasionnent la mort des prisonniers.

En effet, ces dernières années, de nouveaux centres carcéraux modernes sont construits à Cabaret et à Fort Liberté, cependant, ils sont dépourvus de matériels pouvant leur permettre d’accueillir des Prisonniers.

Un service d’assistance légale est institué par l’Etat haïtien, cependant, aucune vulgarisation n’est faite autour de ce service pour informer la population de son existence. En outre, la corruption, le mode de fonctionnement des Cours et Tribunaux sont identifiés comme de véritables facteurs de blocage de l’accès à la justice.

1. **Recommandations**

Nous nous permettons de faire les recommandations suivantes :

* **Déférer devant les Tribunaux tous ceux (y compris les Policiers) qui sont impliqués dans des actes répréhensibles ;**
* **Enclencher la procédure visant la normalisation de la cour de Cassation ;**
* **Equiper en matériels tous les centres carcéraux nouvellement construits ;**

**III- L’IMPUNITE (handicap majeur au bon fonctionnement de la Justice haïtienne)**

1. **Suivi du dernier EPU**

**Lors du dernier passage à l’EPU, les recommandations des numéros 88.109, 88.111 ont été faite à Haïti.**

L’Etat Haïtien s’est engagé à mettre en œuvre partiellement certaines de ces recommandations. Ainsi, plusieurs mesures ont été prises pour combattre l’impunité à l’intérieur de l’institution Policière.

Dans le rapport étatique, concernant les dossiers de l’ancien Président de la république **M. Jean-Claude Duvalier** et de l’assassinat du célèbre Journaliste **Jean Léopold Dominique** et de son gardien **Jean Claude Louissaint** certaines avancées ont été faites.

1. **Développement depuis le dernier EPU**

L’appareil judiciaire fait face à des contraintes énormes qui l’empêchent de répondre convenablement à sa mission. Sa dépendance vis-à-vis de l’exécutif, l’influence des autorités politiques, l’incompétence de certains Juges l’empêche de rendre justice à qui la justice est due. On peut illustrer par les affaires de **Sonson Lafamilia** et de **Sandro Joseph**. Ces derniers, inculpés pour kidnapping, association de malfaiteurs et corruption ont été, au cours de deux procès fabriqués, blanchi purement et simplement.

En effet, ces situations entrainent et développent chez les citoyens et citoyennes une culture de méfiance à l’endroit des autorités judiciaires du pays.

1. **Recommandations**

* **Travailler à rendre réellement effective la réforme et l’indépendance du pouvoir judiciaire ;**
* **Sanctionner les Magistrats corrompus ;**
* **Organiser des procès équitables pour tous ceux qui ont commis des infractions ;**

**Présenté par Charles EZAEL**

**Coordonnateur General de**

**Défenseurs sans Frontières des Droits Humains**

**(DESAFRODH)**

**278, Ave John Brown, Bas Bourdon**

**Tel. : 5093721-0035/509311-07407**